

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE: BIOGERM (DIN : 02251388)

Nom du fabricant: Unica Canada Inc
Adresse: 90, J.A. Bombardier
Ville: Boucherville, (Québec)
Code Postal: J4B 8N4
Utilisation: Nettoyant et désinfectant pour surfaces.
Téléphone Urgence Seulement: Canutec: (613) 996-6666
EXEMPTÉ DU SIMDUT

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

État physique: Liquide limpide
Mention d'avertissement :

**DANGER, IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET DES
IRRITATIONS À LA PEAU**

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>INGRÉDIENTS</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Conc % P/P</u>
Metasilicate de sodium dimethyl benzyl ammonium chlorides (C12-18)	6834-92-0	3 - 7
diméthyl ethyl benzyl chlorure d'ammonium (C12-18)	68391-01-5	0.5 – 1.0
	85409-23-0	0.5 - 1.0

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Contact oculaire: Rincer avec de l'eau pour au moins 15 minutes en gardant les yeux grands ouverts. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste sans délai.

Contact dermique: Laver la peau contaminée avec de l'eau tiède le plus rapidement possible pendant 15 minutes.

Ingestion: Donner 1 à 2 verres d'eau si la personne est consciente.
Ne pas faire vomir, consulter un médecin immédiatement ou contacter un centre antipoison **Centre Antipoison : 1-800-463-5060**

Inhalation: Amener la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle si nécessaire.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit:	Non
Condition d'inflammabilité :	Aucune
Moyen d'extinction :	Non applicable
Point d'éclair et méthode (vase ouvert):	Non applicable
Seuil d'inflammabilité:	Maximal = Non applicable Minimal = Non applicable
Dangers spéciaux en cas d'exposition :	Ce produit n'est pas inflammable mais corrosif.
Équipement de protection spécial :	Avoir un équipement de protection contre les produits irritants et corrosifs.
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Produits de combustion dangereux:	Dioxyde de carbone, oxyde d'azote

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
Précautions environnementales :	Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale.
Méthodes de nettoyage:	Écarter les contenants de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée et autorisée.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :	Revêtir un équipement de protection individuel approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler le produit. Tenir hors de la portée des enfants. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Manipuler avec soin.
Entreposage :	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :	Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent des vapeurs, des aérosols ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Protection oculaire :	Lunettes protectrices ou visière sécuritaires et approuvées.
Protection de la peau :	Gants résistant aux produits alcalins.
Protection respiratoire :	Nous suggérons de porter un masque avec filtre à cartouche contre l'absorption des aérosols corrosives

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide vert	Point d'ébullition: 100 °C
Odeur et apparence : Odeur de citron	Point de congélation: 0 °C
pH : 12.5 – 13.0	
Densité (20°C): 1,08	Pression de vapeur: N.D.
Solubilité dans l'eau: soluble	Densité de vapeur: N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable en condition normale d'utilisation.
Incompatibilité avec autres substances:	Matières oxydantes, matières fortement réductrices et acides.
Conditions de réactivité :	Si le produit entre en contact avec un acide ou une matière oxydante, il peut y avoir dégagement de chaleur et de bouillonnements.
Réaction de polymérisation:	Aucune.
Produit dangereux provenant de la décomposition:	Dioxyde de carbone, oxyde d'azote

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Inhalation:	Les vapeurs peuvent être très irritantes lorsque l'on chauffe le produit.
Yeux:	Irritation sous contact direct, brûlures, sensation d'aveuglement.
Peau:	Très irritant pour la peau, assèchement, brûlures, dermatites.
Ingestion:	Irritation des muqueuses internes, peut causer des nausées, vomissement et des faiblesses.

SECTION 12: INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Écotoxicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Biodégradabilité :	Complète.
Écotoxicité en milieu aquatique :	Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATION LORS DE L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets :	Il est important au minimum, d'éviter la génération de déchets autant que possible. La mise au rebut de ce produit et des solutions doivent respecter en permanence les dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et doivent demeurer conforme aux exigences des lois et règlements publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Le produit dilué tel que recommandé peut être envoyé à l'égout.
---------------------------	---

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification si contenant < 5 litres : Bien de consommation ou Quantité limitée ou Ltd. Qty.

Classification si contenant > 5 litres :

Classification réglementaire : UN 1760, Liquide Corrosif, N.S.A. (Silicate de sodium) G.E.III

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Classification SIMDUT (Canada) : **EXEMPTÉ DU SIMDUT**

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

UNICA CANADA INC.
Tél : (450) 655-8168
Fax : (450) 655-4411
Date: 19 juin 2019

N.B. UNICA CANADA Inc. croit que les données soumises sont exactes à la date ci-haut, mais décline toutes responsabilités en ce qui concerne l'utilisation de ces données.

N.D. : Non disponible

S/O. : Sans objet